

BENIN's National Youth Policy

PREFACE

La présente Politique Nationale de la Jeunesse fait suite à un avant projet de Politique puis à un Symposium National de la Jeunesse, qui a mobilisé la jeunesse béninoise. Afin d'affiner les recommandations de ces deux premiers jalons, une série de séminaires et d'ateliers, entre experts du Conseil National de la Jeunesse et associations de jeunesse, ont permis de fixer les grandes orientations et stratégies de la présente politique.

Par ailleurs, celle-ci s'inscrit dans une suite logique et dans le sillon des grandes conférences internationales de la jeunesse de Vienne, de Braga, de Moncton, de Bamako et plus récemment de Dakar et tient compte des principales recommandations formulées lors de ces rencontres, ainsi que des spécificités de la jeunesse béninoise.

Avec une population de moins de 25 ans estimée à 67% en 2002 et un taux de croissance de population de 3.2% par année selon les résultats provisoires du RGPH3, le Bénin se trouve dans un contexte de forte demande de services en direction de la jeunesse dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, de la communication, de l'économie, de la démographie, de l'environnement, des sports et loisirs, bref de la société en général.

Répondre à ces besoins et aux nouvelles aspirations des jeunes, liées aux phénomènes de la mondialisation, constitue un défi pour notre société dans un contexte où nous avons des déficits à combler dans les domaines précités. D'ores et déjà, nous savons que le gouvernement ne peut pas lui seul, apporter toutes les réponses aux nombreux défis de notre temps. L'implication conjointe et coordonnée des secteurs publics, para public, privés et associatifs, doublée de la participation de nos partenaires internationaux, constitue une donnée incontournable pour le succès de la politique nationale de la jeunesse.

Concomitamment à cette collaboration, nous devons utiliser notre jeunesse pour la réalisation de nos grands objectifs de développement, car elle constitue le meilleur ferment d'énergie renouvelable, de créativité, de nouvelles pensées et de changement. Elle est certes peu expérimentée, mais elle peut contribuer à l'amélioration de notre qualité de vie si nous l'associons à nos actions d'éducation et de développement.

Cependant, l'ampleur des problèmes que rencontrent les jeunes nous interpelle tous et nous oblige à repenser nos façons de faire afin d'accroître les synergies intersectorielles basées sur un partenariat plus actif. Dans ce contexte, la présente politique nationale de la jeunesse se caractérise d'abord et avant tout par la transversalité et la multisectorialité de ses champs d'actions. Elle est l'expression d'une multitude de chevauchements de compétences, d'interpénétrations d'intérêts et d'enchevêtrements d'actions. C'est pourquoi chacun d'entre nous trouvera dans cette politique, des objectifs et des stratégies qui rejoignent et complètent son champ.

10) Les jeunes sont pour le processus de démocratisation en cours des sociétés africaines et veulent promouvoir les droits de l'homme pour l'intégration de sociétés de droits.

11) Ils veulent que l'on respecte leur culture et cherche à engager des dialogues interculturels sur une base de respects réciproques.

12) Enfin, ils cherchent à être reconnus comme des interlocuteurs crédibles de la société

2.3-2 Le symposium sur le devenir de la jeunesse.

Sur l'initiative du Chef de l'Etat, le General Mathieu KEREKOU, 11 s'est tenu à Cotonou du 25 au 27 janvier 2001, un Symposium sur le devenir de la jeunesse. Cette rencontre a permis aux jeunes de formuler des recommandations afin d'apporter des solutions aux problèmes qui minent leur développement. Dans cette optique, trois domaines de recommandations ont été privilégiés à savoir l'éducation et la formation, l'emploi et la corruption. La spécificité béninoise des recommandations, en comparaison avec les grandes conférences internationales, touche le domaine de la corruption où les jeunes ont insisté sur la lutte contre la corruption qui contrecarre et annihile les efforts de développement. Les autres recommandations rejoignent celles retenues à l'issue des conférences internationales.

2.4 L'ELABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE

L'élaboration de la Politique Nationale de la Jeunesse a été le fait d'une triple logique à savoir logique consultative, logique participative et logique intégrative.

La tenue d'un Symposium National sur la Jeunesse sous le haut patronage du chef de l'Etat a permis aux jeunes béninois et béninoises de faire le point sur l'état de la jeunesse béninoise et de dresser une liste de recommandations concernant leurs principaux desiderata. Cette première étape qui répond à la logique consultative a été complétée par des séminaires et des ateliers qui ont réuni des associations de jeunesse et des responsables du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs qui ont échangé les informations sur l'évolution de la thématique jeunesse et des défis que pose la jeunesse à la société. Cette seconde étape a été participative et s'est traduite par un atelier d'élaboration des contenus conduit par huit consultants nationaux appuyés par un consultant international. Le résultat de cet atelier a permis de faire un brainstorming et d'élaborer les contenus spécifiques à la jeunesse selon les axes d'actions définis par la structure de la politique. Par la suite, au cours d'un atelier de validation, les consultants et les responsables du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ont examiné la pertinence et la cohérence des propositions formulées lors de la précédente rencontre. Enfin, un dernier atelier interne au Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs a fait ressortir tous les éléments stratégiques pour chacune des composantes de la politique. Cette dernière démarche, qui est intégrative, sera poursuivie, après l'adoption par le gouvernement de la politique, auprès des associations de jeunesse et des ministères concernés afin d'élaborer le plan d'action de la politique de la jeunesse.

2.4-1 Structure de la politique nationale de la jeunesse.

La conceptualisation de la politique nationale de la jeunesse a été facilitée par la

structuration des principaux axes d'actions. Pour ce faire, nous avons décomposé la politique en neuf composantes à savoir : la démographie, la société, économie, la culture, l'éducation, la santé, la communication, l'environnement et les sports et loisirs.

Par la suite, pour chacune de ces neuf composantes nous avons redécomposé et, totalise 25 sous-composantes. Enfin, pour chacune de ces sous-composantes nous avons identifié les axes d'actions nécessaires à la réalisation des objectifs de la politique. Plus de 75 axes d'actions constituent la base des champs empiriques d'actions en direction de la jeunesse.

Ce foisonnement d'axes d'actions met en exergue les nombreux domaines touchant la jeunesse. Il va sans dire que la multiplication de ces axes d'actions, montre également la complexité et l'urgence d'entreprendre des programmes en direction des jeunes.

2.4-2 Principes et valeurs

2.4-2.1- Les Principes

Afin d'atteindre ces objectifs et pour assurer l'applicabilité des stratégies proposées, la promotion de certains principes de base s'impose pour accroître l'impact auprès de la jeunesse des mesures proposées au chapitre des grandes orientations.

- 1) Principe de pertinence : objectifs et stratégies adaptées aux attentes et besoins de la jeunesse ;
- 2) Principe de cohérence : prise en compte de l'élément jeunesse dans les autres politiques gouvernementales,
- 3) Principe d'efficacité : développement d'un partenariat accru entre gouvernementales en direction de la jeunesse ;
- 4) Principe d'opérationnelle : augmentation des ressources financières En direction de la jeunesse ;
- 5) Principes de renforcement : appui à la société civile et aux associations de jeunesse ;
- 6) Principe de solidarité : participation des jeunes aux activités en direction de la jeunesse et aux activités de développement par La valorisation de l'action communautaire ;
- 7) Principe d'ouverture :
La diversification des champs d'expertises jeunesse dans les domaines de l'éducation non formelle et informelle, de l'information jeunesse, de la participation, de la communication, de la formation, de l'emploi jeunesse etc.

8) Principe d'adaptation : Appui a la recherche et a la consultation
touchant la jeunesse afin de mieux comprendre les
mouvances et
les mutations en cours touchant l'avenir des jeunes ;

9) Principe de décentralisation : Implication plus grande
des collectivités locales dans le domaine de la jeunesse ;

2.4-2.2 Les valeurs

Toute politique se fonde d'abord et avant tout sur des valeurs qui permettent de développer des attitudes et des comportements en conformité avec les objectifs poursuivis.⁶ Ces valeurs devront permettre aux jeunes d'acquérir les fondements nécessaires a l'acquisition d'attitudes constructives.

Parmi les principales valeurs sous-tendues par la Politique Nationale de la Jeunesse et pour faire face aux défis de notre communauté, nous retrouvons les valeurs de conscience, d'engagement, de solidarité, d'autonomie, de responsabilité, de confiance en soi, de respect de l'autre, de civisme, de démocratie, de travail, d'innovation, d'initiative, de tolérance, de ponctualité, d'ouverture, d'égalité des sexes, de positivité, de justice, de communication, de paix, de compréhension interculturelle, d'éducation, de santé, de liberté d'expression, d'humanité, de consensus, de réussite et de protection de l'environnement et du développement durable.

Ces valeurs doivent s'imprégner des cultures locales, car elles trouvent des fondements historiques qui permettent a toute société de se projeter dans le temps et dans l'espace. La mondialisation appelle à la valorisation des ressources locales pour mieux exprimer son apport au monde.

CHAPITRE III

DECLARATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE

3. 1. Les fondements et les principes

3.1.1. Les fondements

La jeunesse constitue la substantifique moelle de toute société

Au Benin, de par son importance numérique, ses capacités créatrices et son insistance a exiger les changements nécessaires, elle a toujours été considérée comme "le fer de lance de

la nation" et "le moteur du développement".

Dans cette logique, une place de choix lui a toujours été accordée dans toutes les politiques de développement qu'a connues le Bénin, anciennement, Dahomey.

Par ailleurs, depuis son accession à la souveraineté nationale, le Bénin a toujours pris une part active dans les rencontres internationales traitant des questions de la jeunesse et de la femme et adhère aux résolutions qui en résultent.

Au plan national, plusieurs forums nationaux ont été organisés pour structurer, animer et canaliser l'énergie des jeunes vers le développement

La conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, les Etats Généraux de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et les divers forums de la jeunesse, organisés depuis l'avènement du Renouveau Démocratique, ont constitué le tournant décisif vers la mise en place d'une politique nationale en faveur de la jeunesse béninoise

Il s'agit d'une politique de la jeunesse sous-tendue par des valeurs culturelles et des principes bien définies.

3. 1. 2. les principes

La Politique Nationale en direction des jeunes est un élément de la vision nationale de développement. C'est pour cela qu'elle doit répondre aux principes et valeurs de

- L'Egalité entre les hommes et entre les sexes ;
 - Le respect du bien-être intégral de la jeunesse, c'est-à-dire à la fois sur les plans physique, mental, spirituel et culturel
 - La liberté d'association et d'expression
- La promotion de l'esprit d'entreprise et d'initiative ;
- La participation active des jeunes à la prise des décisions et aux programmes de développement national.
- La compréhension mutuelle et l'ouverture sur le monde ;

La collaboration intersectorielle pour une action concertée en faveur des jeunes.

3.2. Les grandes orientations de la politique nationale de la jeunesse

3. 2. 1. Les Objectifs et les stratégies

Dans le respect de l'équité, le but principal de la Politique Nationale de la Jeunesse est « *d'assurer aux jeunes le plein épanouissement de leurs facultés physiques, mentales et morales et de créer les conditions favorables à leur insertion dans tous les secteurs de la société afin qu'ils deviennent les acteurs du développement durable* »

Aussi, le caractère transversal des questions touchant cette cible commande - t - it. que les interventions en sa faveur s'inscrivent dans une vision multisectorielle sous - tendue par une collaboration et une concertation harmonieuse entre les divers acteurs sociaux.

C'est pour cela que, dans le cadre de la présente politique, les objectifs et les stratégies ci - après doivent être atteints d'ici à l'Année 2025.

A) Les Objectifs Généraux

Le but que poursuit la Politique Nationale de la Jeunesse ne pourrait être atteint sans la réalisation selon l'approche genre des objectifs généraux ci - après

1. Assurer un relevé sportive de qualité au Bénin
2. Promouvoir les loisirs des jeunes ;
3. Améliorer le système éducatif national
4. Promouvoir éducation non formelle des jeunes ;
5. Contribuer à la mise en oeuvre d'un programme d'alphabétisation de jeunes ;
6. Contribuer à l'implication des jeunes dans le développement économique national ;
7. Contribuer au renforcement de la communication sociale au sein de la jeunesse ;
8. Contribuer à l'intégration des jeunes aux NTIC et encourager la création de media de jeunes ;
9. Promouvoir la santé des adolescentes et jeunes en vue de leur développement harmonieux ;
10. Contribuer à l'éducation et à la participation des jeunes à la protection de l'environnement ;
11. Contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel national ;
12. Susciter et encourager la création artistique et culturelle chez les jeunes ;
13. Favoriser l'intégration sociale harmonieuse des jeunes ;
14. Contribuer à la lutte contre toutes formes d'injustice, d'inégalité, de discrimination et de violence envers les jeunes. notamment envers les jeunes filles ;
15. Impliquer la jeunesse dans la maîtrise de la dynamique démographique du Bénin ;
16. Maîtriser le flux migratoire et assurer intégration urbaine des jeunes.

B) Les objectifs spécifiques et les stratégies

I - DANS LES DOMAINES DU SPORT ET DES LOISIRS

Objectif Général n ° 1 : Assurer une relève sportive de qualité au Bénin

Le développement physique et mental de la jeunesse est soul - tendu par une pratique

saine et régulière des jeux et activités sportives. Pour ce faire les objectifs et stratégies ci-après méritent être réalisés.

Objectif Spécifique 1 : Mettre en place une politique nationale de sports

Stratégies 1 - 1 : Mise en place d'une législation adéquate pour le sport

Stratégie 1 - 2 : Développement d'un programme de construction et de réhabilitation d'infrastructures sportives

Stratégie 1 - 3 : Renforcement des compétences des cadres et dirigeants sportifs

Stratégie 1 - 4 : Création des conditions favorables à l'investissement privé dans le sport de jeunes

Stratégies 1 - 5 : Dynamisation du mouvement associatif sportif.

Stratégies 1 - 6 : Organisation de grands événements sportifs de jeunes par catégorie et par sexe

Stratégies 1 - 7 : Implication des collectivités locales dans le financement et l'animation sportive.

Stratégies 1 - 8 : Développement du sport d'entretien et du sport pour handicapés.

Stratégies 1- 9 : Amélioration de la santé des sportifs, par la promotion de la médecine sportive

Stratégies 1- 10 : Promotion de la pratique du sport chez les jeunes filles

Objectif Spécifique 2 : Mettre en place une politique nationale des loisirs de jeunes.

Stratégies 2 -1 : Mise en place d'une législation adéquate en matière de loisirs de jeunes.

Stratégies 2 - 2 : Développement des compétences en animation socio-culturelle et encouragement de la participation des filles et des femmes à l'animation de la vie ludique nationale.

Stratégies 2 - 3 : Mise en place des infrastructures et équipements de loisirs de jeunes.

Strategies 2 - 4 : Appui aux structures d' animation des loisirs de jeunes.

Strategies 2 - 5 : Etude et réhabilitation des jeux et loisirs traditionnels au profit de jeunes.

Strategies 2 - 6 : Promotion des loisirs éducatifs modernes.

Strategies 2 - 7 : Promotion du tourisme de jeunes.

1- DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION

Objectif General n°2 Améliorer le système éducatif national

éducation est le moyen par lequel la société assure la formation du type d'hommes qu'elle désire. Pour ce faire les objectifs et stratégies à prendre en considération sont

Objectif Spécifique 3 : Poursuivre la réforme du système éducatif et des programmes.

Stratégie 3 - 1: Généralisation de la réforme éducative à tous les ordres d' enseignement.

Stratégie 3 - 2: Renforcement de l'Enseignement techniques, de la formation technique et professionnelle.

Stratégie 3 - 3 : Développement du goût de la lecture et de la recherche chez les jeunes.

Objectif Général n ° 3 : Promouvoir éducation non formelle des jeunes

Objectif Spécifique 4 : Mettre en place une politique d'éducation et de la formation non formelle.

Stratégie 4 - 1 : Renforcement de l' apprentissages non formel

Stratégie 4 - 2 : Appui à l'éducation parascolaire des jeunes

Stratégie 4- 3 : Création d'un cadre favorable à la récupération des déperditions scolaires,

notamment en ce qui concerne les jeunes filles.

Stratégie 4-4 : Mise en oeuvre d' un programme de développement communautaire pour jeunes

Stratégie 4 - 5 : Développement des compétences en éducation non formelle

Objet if Général n° 4 : Contribuer à la mise en oeuvre d'un programme alphabétisation de jeunes

Objectif Spécifique 5 : Promouvoir l'Alphabétisation fonctionnelle des jeunes.

Stratégie 5 - 1 : Conception d' un programme d' alphabétisation fonctionnelle des jeunes

Stratégie 5 - 2 : Renforcement des compétences en alphabétisation de jeunes.

Stratégie 5 - 3 : Mise en place des structures alphabétisation fonctionnelle des jeunes.

Objectif Spécifique 6 : Mettre en oeuvre des dispositifs de post - alphabétisation des jeunes.

Stratégie 6 - 1 : Développement d'une culture de l'écrit en milieu jeune

Stratégie 6 - 2 : Appui aux structures de post - alphabétisation des jeunes

Stratégie 6 - 3 : Appui à la production de matériel didactique en alphabétisation fonctionnelle des jeunes.

III- DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE

Objectif Général n ° 5 : Contribuer à l'implication des jeunes dans le développement économique national

La participation effective de la jeunesse au développement économique national implique la mise en oeuvre des objectifs et stratégies ci - après

Objectif Spécifique 7 : Susciter l'esprit de créativité, d'innovation et d'entreprise chez les jeunes.

Stratégies 7 - 1.: Promotion de l'éducation économique et entrepreneuriale chez les jeunes.

Stratégies 7 - 2 : Mobilisation de la jeunesse autour des créneaux porteurs d'investissement et producteurs de valeur ajoutée dans tous les secteurs de l'économie nationale.

Stratégie : 7 - 3 : Mise en place de dispositifs d'appui et d'encadrement économique des jeunes.

Stratégie : 7 - 4 : Amélioration de l'accès des jeunes gens et jeunes femmes aux facteurs de production.

Objectif Spécifique 8 : Contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Stratégie 8 - 1 : Mise en place d'un programme national d'emploi de jeunes.

Stratégie 8- 2 : Promotion de l'auto-emploi chez les jeunes.

Stratégie 8 - 3 : Mise en adéquation de la formation avec les besoins du marché de l'emploi.

Stratégie 8 - 4 : Mise en place des conditions juridiques et fiscales favorables à l'entrepreneuriat des jeunes.

Stratégie 8 - 5 : Création de dispositifs spécifiques d'appui à l'entrepreneuriat de jeunes.

Stratégie 8 - 6 : Promotion de la bonne gouvernance en milieu jeune

IV - DANS LE DOMAINE DE LA COMMUNICATION

Objectif Général n ° 6 : Contribuer au renforcement de la communication sociale au sein de la jeunesse

L'intégration des jeunes à toutes les formes de communication sociale nécessite la mise en œuvre des objectifs et stratégies ci après

Objectif Spécifique 9 : Promouvoir les valeurs propres à la culture de la paix et la compréhension entre les hommes.

Stratégie 9 - 1 : Renforcement du dialogue entre groupes sociaux et ethniques du Benin.

Stratégie 9 - 2 : Appui aux initiatives visant la paix et le respect des biens et des personnel.

Stratégie 9- 3 : Promotion des formes traditionnelles de communication.

Objectif Général n ° 7 : Contribuer à l'intégration des jeunes aux NTIC et encourager la création de media pour jeunes.

L'intégration des jeunes aux NTIC passe par la prise en compte des objectifs et stratégies suivants

Objectif Spécifique 10 : Assurer l'intégration harmonieuse des jeunes aux NTIC

Stratégie 10 - 1 Renforcement des compétences des jeunes a ('utilisation des NTIC

Stratégie 10 - 2 : Creation des conditions favorables a l' accès des jeunes aux NTIC

Stratégie 10 - 3 : Promotion de l'industrie de la communication pour jeunes.

Stratégie 10 - 4 : Facilitation de l'accès équitable des jeunes filles et jeunes gens aux canaux de communication et d'information.

V -DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

Objectif Général n ° 8 : Promouvoir la santé des jeunes en vue de leur développement harmonieux.

Objectif Spécifique 11 : Contribuer au développement de la santé physique= mentale, psychique, sexuelle et de la reproduction des adolescentes et des jeunes selon l'approche genre.

Stratégie 11 - 1 : Creation des conditions favorables au développement de la santé physique, mentale et psychique des jeunes.

Stratégie 11 - 2 : Mise en place des dispositifs de prise en charge de la santé des adolescentes et des jeunes

Stratégie 11 - 3 : Promotion de la santé sexuelle et de reproduction des adolescents et jeunes.

Stratégie 11- 4 : Lutte contre les grands fléaux de santé chez les jeunes (MST, VIH / SIDA - Toxicomanie).

Objectif Spécifique 12 : Contribuer à la lutte contre les carences nutritionnelles chez les adolescentes et jeunes filles en age de procréer.

Stratégie 12 - 1.: Etude et recherche sur la nutrition des jeunes au Benin

Stratégie 12 - 2 : Mise en oeuvre d'un programme national de nutrition en faveur des jeunes filles en age de procréer.

VI- DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif Général n ° 9 : Contribuer à l'éducation et la participation des jeunes a la protection de l'environnement.

Les grands défis environnementaux du monde moderne interpellent la société toute entière. Ils requièrent tout particulièrement la participation de la jeunesse, celle-la qui est responsable du monde de demain, a toutes oeuvres de conservation et de protection. La population féminine apparaît comme une cible privilégiée à éduquer et a sensibiliser en matière de protection de l'environnement. Pour assurer la participation efficiente des jeunes a cette noble tache il convient de

Objectif Spécifique 13 : Contribuer à éducation et a la formation des jeunes en matière environnementale.

Stratégie 13- 1 : Mise en oeuvre d'un programme éducation des jeunes en matière environnementale.

Stratégie 13 - 2 : Développement des compétences des jeunes en technologie de protection de l' environnement

Objectif Spécifique 14 : Implication de la Jeunesse dans les activités de protection de l'environnement

Stratégie 14 - 1 : Définition et mise en oeuvre d' un programme national de protection de l'

environnement pour les jeunes.

Stratégie 14 - 2 : Appui aux organisations de jeunes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement.

V11 - DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

Objectif Général n ° 10: Contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel national

Objectif Spécifique 15 : Valoriser le patrimoine culturel national.

Stratégie 15 - 1 : Etude sur les valeurs culturelles positives du Bénin

Stratégie 15 - 2 : Mise en place des mesures de sauvegarde et de protection du patrimoine culturel de chaque région du Bénin.

Stratégie 15 - 3 : Mise en œuvre d'un programme d'animation artistique et culturelle en faveur des jeunes.

Objectif Général n ° 11 : Susciter et encourager la création artistique et culturelle chez les jeunes

Objectif Spécifique 16 : Promouvoir la création et la production artistique et culturelle par les jeunes

Stratégie : 16-1 : Appui à la création artistique et culturelle des jeunes

Stratégie : 16-2 : Mise en œuvre des programmes échange culturel groupes de jeunes

VIII- DANS LE DOMAINE SOCIAL

Objectif Général n ° 12 Favoriser l'intégration sociale harmonieuse des jeunes

L'intégration sociale harmonieuse des jeunes tient à l'atteinte des objectifs et stratégies suivants

Objectif Spécifique 17 : Promouvoir la vie associative chez les jeunes

Stratégie 17 - 1 : Renforcement des compétences des jeunes en matière de gestion de la vie associative

Stratégie 17 - 2 : Promotion des valeurs sociales positives de la société béninoise

Stratégie 17 - 3 : Appui aux organisations intervenant dans le domaine du social. Stratégie 17 - 4 : Promotion de la jeune fille au sein des associations de jeunesse.

Objectif Spécifique 18 : Assurer l'animation sociale des jeunes

-

Stratégie 18 - 1 : Mise en place d'un programme d'animation sociale des jeunes.

Stratégie 18 - 2 : Développement des compétences en animation sociale.

Objectif Général n° 13 : Contribuer à la lutte contre toutes formes d'injustice, d'inégalité, de discrimination et de violence envers les jeunes, notamment envers les jeunes filles

Objectif Spécifique 19 : Lutte contre la violence et autres sévices chez les jeunes

Stratégie 19 - 1 : Mise en oeuvre d'un programme de promotion de la jeune fille.

Stratégie 19 - 2 : Lutte contre les mutilations sexuelles et autres sévices dégradants.

Stratégie 19 - 3 : Mise en oeuvre d'un mécanisme de protection sociale des jeunes

Objectif Spécifique n° 20 : Promouvoir des valeurs de paix, de justice et de compréhension mutuelle au sein de la jeunesse.

Stratégie 20 - 1 : Promotion d'une culture de la paix et de solidarité au sein de la jeunesse

Stratégie 20 - 2 : Appui aux organisations de promotion de la paix, de la justice et des droits de l'homme.

Stratégie 20 - 3 : Mise en oeuvre d'un programme échange de délégations de jeunes.

IX - DANS LE DOMAINE DE LA DEMOGRAPHIE

Objectif Général n° 14 Impliquer la jeunesse dans la maîtrise de la dynamique démographique du Bénin

La participation des jeunes à la maîtrise de la dynamique démographique au Bénin passe par l'atteinte des objectifs spécifiques et la mise en oeuvre des stratégies que sont

Objectif Spécifique 21 : Assurer l'éducation des jeunes a la problématique de Population Développement.

Stratégie 21 - 1 : Mise en oeuvre d'un programme éducation des jeunes en matière de Population - Développement

Stratégie : 21 - 2 : Renforcement des compétences des animateurs de jeunesse en matière de Population - Développement.

Objectif Spécifique 22 Promouvoir éducation a la vie familiale et a la parenté responsable chez les jeunes.

Stratégie 22- 1 : Renforcement du rôle éducatif de la famille.

Stratégie 22 - 2 : Mise en place d'un programme d'animation sociale des jeunes.

Stratégie 22 - 3 : Appui aux structures d'animation sociale des jeunes.

Stratégie 22 - 4 : Promotion des activités génératrices de revenus en faveur des filles mères.

Objectif Général n ° 15 Maîtriser le flux migratoire et assurer l'intégration urbaine des jeunes

Objectif Spécifique 23 : Maîtriser l'exode rural

Stratégie 23 - 1 : Création des conditions épanouissement de la jeunesse en milieu rural

Stratégie 23 - 2 : Mise en oeuvre des programmes échange de jeunes.

Objectif Spécifique 24: Contrôler le flux migratoire chez les jeunes

Stratégie 24 - 1 : Etude sur les différentes formes de migrations et leurs conséquences pour les jeunes.

Stratégie 24 - 2 : Mise en place d'un programme d'information et de Protection des jeunes migrants

Stratégie 24 - 3 : Création des conditions de promotion de la scolarisation des jeunes filles

Objectif Spécifique 25 : Créer les conditions favorables a l'intégration de la jeunesse en milieu

urbain

Stratégie 25 - 1 : Actualisation et mise en oeuvre d'un plan cohérent d'urbanisation.

Stratégie 25 - 2 : Amélioration du cadre d'accueil et des conditions de vie des jeunes en milieu urbain.

Stratégie 25 - 3 : Mise en place des programmes d'animation socio - culturelle en faveur des jeunes.

Cadre institutionnel de mise en oeuvre

La mise en oeuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) avec une réelle chance de succès passe par la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat.

S'il est vrai que le garant de l'application effective de la présente Politique se trouve être l'Etat, il n'est pas moins vrai que l'Etat ne peut à lui seul jouer ce rôle.

C'est pourquoi la collaboration entre les pouvoirs publics, la société civile, les collectivités, le secteur privé et les partenaires au développement, s'avère nécessaire.

A cet effet, il sera mis en place un organe pluri-sectoriel doté des pouvoirs les plus étendus. Cet organe dénommé "Conseil Supérieur de la Jeunesse du Bénin (CSJB)" aura pour mission de

1. Définir les grandes orientations de la Politique Nationale de la Jeunesse;
2. Suivre et évaluer la mise en oeuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse;
3. Contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre de la politique ;
4. Organiser des plaidoyers.

Le Conseil Supérieur de la Jeunesse du Bénin (CSJB) regroupera en son sein des représentants des secteurs intéressés par les questions du devenir des Jeunes notamment les représentants

Des ministères concernés ;

Des institutions de l'Etat (Assemblée Nationale, CES, HAAC, Présidence de la République...)

De la Chambre du Commerce et de l'Industrie De la Chambre de

l'Agriculture ;
De la Chambre des Metiers
Des partenaires au développement dans le domaine ; Des délégations
départementales des jeunes ; Des représentants de l'OCJ ;
Des délégations de la Société Civile

Le Conseil Supérieur de la Jeunesse du Benin sera placé sous l'autorité du Ministère de
la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.